

Rentrée scolaire 2014/2015 écoles maternelles et primaires d'Alès

Le Gouvernement a souhaité une réforme des rythmes scolaires. L'Assemblée Nationale a voté un texte qui impose à toutes les communes la mise en place de cette réforme, malgré leur avis défavorable. La Ville d'Alès applique donc la loi et met en oeuvre la réduction du temps scolaire quotidien en ouvrant l'école le mercredi matin.

La municipalité a souhaité :

- maintenir toutes les activités périscolaires déjà existantes depuis longtemps,
- offrir la gratuité du temps scolaire dégagé,
- établir un dialogue entre les parents d'élèves, enseignants et partenaires de l'école.

Ainsi, une commission réunissant tous les intervenants concernés a été mise en place (elle s'est réunie cinq fois). Tous les parents ont été invités à des réunions, par groupe scolaire (13 réunions ont eu lieu en deux mois).

Au terme de ce processus de concertation, des horaires ont été arrêtés, en conformité avec la loi.

Vous en trouverez le détail, ainsi que toutes informations pratiques, au verso.

Cette réforme va bouleverser notre vie quotidienne. Nous l'appliquerons avec l'exigence qui a toujours été la nôtre : avoir un accueil de qualité pour nos enfants.

Max Roustan
Maire d'Alès
Président d'Alès Agglomération

Christian Chambon
Adjoint au Maire,
délégué à l'Éducation

Rentrée scolaire 2014/2015

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	de 7h à 8h30	accueil dans certaines écoles (payant)	accueil dans certaines écoles (payant)	accueil dans certaines écoles (payant)	accueil dans certaines écoles (payant)	accueil dans certaines écoles (payant)
	de 8h30 à 9h	accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)
	de 9h à 12h	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
de 12h à 14h	de 12h à 12h30	accueil dans certaines écoles (payant)	accueil dans certaines écoles (payant)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans certaines écoles (payant)	accueil dans certaines écoles (payant)
		Pause méridienne ¹			Pause méridienne ¹	
	de 13h30 à 14h	accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)		accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)
	de 14h à 16h15	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
	de 16h15 à 16h30	accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)		accueil dans toutes les écoles (gratuit)	accueil dans toutes les écoles (gratuit)
	de 16h30 à 18h30	accueil dans certaines écoles (payant) et activités périscolaires ²	accueil dans certaines écoles (payant) et activités périscolaires ²		accueil dans certaines écoles (payant) et activités périscolaires ²	accueil dans certaines écoles (payant) et activités périscolaires ²

(1) cantine : pas de changement pour les enfants qui vont à la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; ils sont pris en charge de 12h à 14h.

(2) activités périscolaires : comme chaque année, les dispositifs seront détaillés dans un petit dépliant disponible à Mairie Prim', dans les principaux lieux publics et sur internet.

EN PRATIQUE

L'inscription est obligatoire pour toutes les formes d'accueil.

Elle se fait à Mairie Prim', une seule fois, en début d'année.

Puis, dès que l'on souhaite bénéficier de l'accueil (gratuit ou payant), on réserve à Mairie Prim' ou sur internet, sur le site Espace famille.

Infos : **www.alescevennes.espace-famille.net**

Pour toute question, les services municipaux restent à votre disposition à Mairie Prim', au 04 66 56 11 11.